



Dossiers de l'OHI n° S3/8151 &
S3/6004

LETTRE CIRCULAIRE 25/2019
22 mai 2019

DEMANDE D'APPROBATION DE LA REVISION DE LA RESOLUTION DE L'OHI 7/2009

Références :

- A. Publication M-3, 2^{ème} édition 2010 – mise à jour d'août 2018 – *Résolutions de l'OHI*.
- B. LC de l'OHI 39/2018 du 5 juillet – *Demande d'approbation des révisions des résolutions de l'OHI 7/2009, 9/1932, 4/1982 et de la suppression des résolutions de l'OHI 4/1937 et 9/1962*.
- C. LC de l'OHI 46/2018 du 24 septembre – *Adoption des révisions aux résolutions de l'OHI 7/2009, 9/1932, 4/1982 et suppression des résolutions de l'OHI 4/1937 and 9/1962*.
- D. 11^{ème} réunion du Comité des services et des normes hydrographiques, – *Doc. HSSC11-05.3B and List of Decisions and Actions*.
- E. Lettre circulaire de l'OHI 20/2019, du 28 mars – *Système de formulaire en ligne de l'OHI pour la réponse aux lettres circulaires et pour les contributions aux publications de l'OHI (P-5 et C-55)*.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre circulaire en référence B sollicitait l'approbation des Etats membres pour la révision de la résolution de l'OHI 7/2009 – *Time Reference* proposée par le Groupe de travail sur la fourniture des informations nautiques (NIPWG), telle qu'avalisée par le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) lors de sa 10^{ème} réunion, en 2018.
2. A la suite de commentaires formulés par deux Etats membres sur la proposition d'amendements à cette résolution, il avait été convenu que la révision devait encore faire l'objet d'un examen (cf. lettre circulaire en référence C, paragraphe 4).
3. Lors de sa 11^{ème} réunion tenue au Cap, Afrique du Sud, en mai 2019, le HSSC a avalisé une nouvelle version des amendements à cette résolution qui a été soumise par le NIPWG (cf. référence D, Décision HSSC11/37).
4. Le projet de proposition d'amendements à la résolution est fourni en Annexe A (version avec corrections en rouge, en anglais uniquement).
5. Il est demandé aux Etats membres de tenir compte de l'aval du HSSC et d'envisager l'adoption de cette proposition en donnant leur réponse dès que possible, et au plus tard le **31 juillet 2019**, par courriel (cl-lc@iho.int) ou par télécopie (+377 93 10 81 40) s'ils utilisent le bulletin de vote fourni en Annexe B, mais il serait toutefois préférable qu'ils aient recours au système de bulletin en ligne de l'OHI (cf. référence E) accessible via le lien suivant :
https://iho.formstack.com/forms/cl25_2019

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

Abri KAMPFER
Directeur

Annexes :

- A. Projet de proposition d'amendements à la résolution de l'OHI 7/2009.
- B. Bulletin de vote.

Les informations hydrographiques, moteur de la connaissance du milieu marin

Dossiers de l'OHI n° S3/8151 & S3/6004

Proposition d'amendements à la résolution de l'OHI 7/2009
(version avec corrections en rouge, *en anglais uniquement*)

Part 2.4.1

TIME REFERENCE	7/2009 as amended		A2.17
----------------	-------------------	--	-------

~~It is resolved that all references to time in nautical publications should be referred to the Universal Time Co-ordinated (UTC) standard, e.g. 1537 (UTC), 1637 (UTC+1), etc. If considered necessary, a note may be included indicating that UTC has replaced GMT.~~

Time in nautical publications, Tide Tables excluded (See M-3, section 2.4.7, IHO Resolution 27/1919 as amended), should be expressed as Universal Time Co-ordinated (UTC):

Example 1321Z.

Alternative time references may be used, as follows:

1. Local time with offset: Example 13:21 (UTC+3)
2. Unspecified local time: Example 13:21 (Local Time) if time zone reference is provided within the publication.

Dossiers de l'OHI n° S3/8151 & S3/6004

Proposition d'amendements à la résolution de l'OHI 7/2009

Bulletin de vote

(à retourner au Secrétariat de l'OHI au plus tard le 31 juillet 2019)

Courriel : cl-lc@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40

Note : Les cases s'agrandissent au fur et à mesure de la saisie des réponses.

Etat membre :

Correspondant :

Courriel :

Approuvez-vous la proposition d'amendements à la résolution de l'OHI 7/2009 ?

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section commentaires ci-dessous.

Commentaires :

--

Signature :

Date :
